



COMMUNIQUE FO- ASSISTANTS FAMILIAUX
POINT D'ETAPE – INFORMATION SYNDICALES
GROUPE DE TRAVAIL MINISTERIEL



Conditions de travail et d'exercice des assistantes familiales et des assistants familiaux - Statut des assistantes familiales et des assistants familiaux

Depuis février 2020, 7 réunions ont eues lieu, en présence (ou en audio compte tenu de la situation) de représentants du ministère (DGCS – Direction Générale de la Cohésion Sociale), de la DGT (Direction Générale du Travail), des collectivités territoriales (Conseils Départementaux et Ville de Paris), de l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance, des associations professionnelles d'Assistants Familiaux (FNAF, ANAMAAF, SAF Solidaires), d'associations de médecins psychiatres, d'employeurs du secteur associatif (NEXEM, CROIX-ROUGE....) et de représentants syndicaux (FO, CFDT).

L'objectif de ce groupe de travail, dont la fin est prévue début 2021, est de formuler des propositions dans le cadre d'un projet de loi, dans la perspective de faire évoluer le statut des Assistants Familiaux dans le CASF (Code de l'Action Sociale et des Familles).

FO a décidé d'y participer, sur la base des revendications des Assistantes Familiales et des Assistants Familiaux de la fonction publique comme du secteur associatif.

Les travaux sont organisés à partir des conclusions de la concertation nationale de la Protection de l'Enfance qui a eu lieu en 2019. Ces constats avaient permis d'identifier quatre grands thèmes de réflexion, qui sont l'architecture du calendrier de ce groupe de travail.

4 grands thèmes :

- **les conditions d'emploi (l'articulation entre agrément, formation et recrutement)**
- **le soutien professionnel (reconnaissance du métier, intégration de l'ASSFAM aux équipes éducatives) ;**
- **les conditions matérielles (rémunération de base, indemnités) ;**
- **les garanties d'exercice (congrés, relais, présomption d'innocence).**

Constats FO :

- Il y a un **consensus partagé sur la nécessité de revaloriser le métier**, la rémunération, la formation afin de rendre plus attractif le métier qui souffre d'un problème de recrutement. Rappelons que 50 % des jeunes confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance, sont placés en famille d'accueil.
- Par contre, **aucune garantie n'a été apportée par le ministère des moyens notamment financiers** qui seront dédiés à l'amélioration du statut
- De plus, selon la place occupée par chacun, **les propositions divergent.**

C'est pourquoi les syndicats FORCE OUVRIERE (Action Sociale secteur associatif et Services Publics) élaborent collectivement une plateforme revendicative qui sera adressée au ministère dans le cadre de ces travaux.

Pour l'amélioration du statut et des conditions de travail des Assistants Familiaux
Pour la revalorisation du salaire et des indemnités

Pour tous contacts :

FO ACTION SOCIALE : pettecorinne@gmail.com

FO SERVICES PUBLICS et de SANTE : touraine.josiane@fosps.com